

DÉROULEMENT DE FORMATION



Formation TH

Préparation à l'autorisation pour les TRAVAUX en HAUTEUR



(Ref : MOD_2023032)

ORGANISATION

Durée du module :

21 heures sur 3 jours

Nombre de stagiaires :

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 8 par groupe

Intervenant :

Formateur en prévention des risques - expérimenté et spécialiste travaux en hauteur

Lieu :

A Définir d'un commun accord (vos ou nos locaux)

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord (le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation - nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif :

735,00 € / personne

Personne en situation de handicap : merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.



STATISTIQUES 2023

Nombre de sessions : 9
Nombre de stagiaires formés : 57
Taux de réussite : 98,25 %

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Public visé :

Cette formation s'adresse au personnel amené dans l'exercice de sa profession, à procéder de façon permanente ou occasionnelle à des travaux en hauteur et/ou circuler en hauteur ou personnel encadrant des travaux en hauteur

NB : groupe constitué soit uniquement d'opérateurs, soit uniquement d'encadrants, pour une adaptation du programme

Prérequis :

Néant

Objectifs :

À la fin de cette formation, le stagiaire sera capable :

- D'identifier les risques de chute selon le milieu de travail, l'environnement et la nature des travaux à réaliser
- De maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux de déplacement en hauteur, savoir s'auto-assurer
- De reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (collective et individuelle)
- De savoir utiliser les équipements de protection individuelle (EPI)
- De savoir s'auto-secourir, savoir secourir un équipier en difficulté

Réglementation : Articles L4141-1 à L4141-4 Articles R4223-89, R4323-104 à R4323-106 du code du travail





DÉROULEMENT DE FORMATION

Formation TH

Préparation à l'autorisation pour les TRAVAUX en HAUTEUR



(Ref : MOD_2023032)

PROGRAMME

FORMATION THEORIQUE

1. Réglementation : présentation de la formation TH - accidents du travail, statistiques des accidents, définition du TH, les différents textes réglementaires
2. Technologique : définition des accès (échelle, échafaudage, PEMP, corde, ...), les différents types de nœuds, les EPI, les ancrages, les forces (facteur de chute, force coc, tirant d'air, effet pendulaire)
3. Responsabilité : rôle de chacun, chef d'entreprise, encadrant (cadre, agent de maîtrise), salarié, entreprise extérieure

FORMATION TRAVAUX EN HAUTEUR PRATIQUE

1. Aptitudes générales : appréhension de la hauteur, zone permettant le travail en hauteur
2. Contrôle : contrôle des équipements individuels (harnais, absorbeur, etc ...), contrôle des moyens d'accès (échelle, crinoline, passerelle, ligne de vie fixe, etc ...), contrôles des points d'ancrages fixes ou temporaires (visuels)
4. Aptitudes spécifiques : sécurisation et accès échelle (corde, anneau de sangle, connecteur, antichute mobile), réalisation d'ancrage provisoire sur sangles (anneau de sangle, connecteur)
5. Déplacement et travail : réalisation des différents nœuds, construction d'une ligne de vie provisoire, descente sur corde, antichute à mobile sur corde, antichute à rappel automatique, évacuation d'une victime en hauteur

Progression pédagogique adaptée au niveau de chacun - Programme adapté aux fonctions et tâches de chacun.

NB : chaque stagiaire est muni de son propre matériel (harnais, casque, tenue de travail, chaussures de sécurité, etc...) pour effectuer les travaux pratiques de la formation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'exposés théoriques, d'échanges et partages d'expérience, travaux pratiques, mises en situation, etc... permettant de préparer les stagiaires à l'exercice quotidien de leur fonction.

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc...

Matériel pédagogique :

Divers matériels de travaux pratiques en hauteur.

Modalités d'évaluation :

Une évaluation des connaissances et une évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles sont réalisées, permettant de délivrer une attestation individuelle de formation.

Le titre d'habilitation de travail en hauteur sera délivré par l'employeur, titre conditionné à une aptitude médicale pour le travail en hauteur.

Périodicité :

Recyclage préconisé. tous les 24 mois.

Documentation stagiaire :

Aucune documentation